

SITTOMAT

Comité Syndical

10 juillet 2024

Procès-verbal

Étaient présents :

Gilles VINCENT, Président
Jean-Luc GRANET
René CASTELL
Robert BERTI
Patrick BOUBEKER
Jean-Luc VITRANT
Anne-Marie METAL
Luc DE SAINT-SERNIN
Albert TANGUY
Ange MUSSO
Robert BENEVENTI
Michel LE DARD
Jean PLENAT
Philippe LEONELLI
Patrick MARTINELLI
Bernard MARTINEZ

Christophe DELIGNY, Directeur
Michel OLLAGNIER
Sandra LE BEC PEINADO
Michel MARIN
Julien DELOFFRE

ORDRE DU JOUR

- I. Adoption des procès-verbaux de la Commission Mixte du 22 mai 2024 et du Comité Syndical du 5 juin 2024 3
- II. 1875 – Autorisation de signature d'un Projet Urbain Partenarial en lien avec la construction du centre de tri des collectes sélectives 3
- III. 1876 – Autorisation de signature d'un contrat de prêt avec la Caisse des dépôts et consignations pour le financement du centre de tri des collectes sélectives 4
- IV. 1878 – Autorisation de résiliation des marchés de traitement des bois B et du plâtre déposés en déchetteries 5
- V. 1879 – Autorisation de signature de la convention de groupement de commande pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la requalification du site de Manjastre 7
- VI. 1880 – Autorisation de signature des contrats type relatifs aux REP Jouets et ABJ avec Eco Maison 7
- VII. 1881 – Autorisation de signature du contrat relatif à l'appel à projet Citeo portant sur l'optimisation des collectes sélectives 10
- VIII. 1882 – Présentation du rapport annuel du délégataire Zéphire pour l'année 2023 11
- IX. 1883 – Adoption du rapport annuel du service public de traitement des ordures ménagères 2023 du SITTOMAT 19

I. Adoption des procès-verbaux de la Commission Mixte du 22 mai 2024 et du Comité Syndical du 5 juin 2024

Le Président

Re-bonjour à tous. C'est un Conseil syndical un peu chargé, puisque l'on a la présentation du rapport annuel de Zéphire, et puis un certain nombre de délibérations. Je vous propose de démarrer avec l'adoption des procès-verbaux de la Commission Mixte du 22 mai et du Conseil syndical du 5 juin. Avez-vous des commentaires, des précisions ? Non ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

II. 1875 – Autorisation de signature d'un Projet Urbain Partenarial en lien avec la construction du centre de tri des collectes sélectives

Christophe DELIGNY

Comme vous le savez, le centre de tri est en cours d'instruction administrative. Au niveau du permis de construire, j'ai bon espoir que l'on puisse avoir un permis signé la semaine prochaine. Et puis au niveau ICPE, on répond aux dernières demandes de la DREAL, avant le 17, donc avant mercredi de la semaine prochaine. L'objectif étant de tenir dans le courant de l'été ce que l'on appelle une concertation publique, qui est une démarche obligatoire et codifiée dans le cadre des dossiers ICPE soumis à enregistrement. Cette démarche sera une concertation dématérialisée, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'enquête publique en tant que telle, il n'y a pas de commissaire enquêteur. C'est vraiment une concertation dématérialisée, avec la possibilité pour les gens qui se connectent sur le site de faire des remarques, de déposer des observations. Après, c'est la Préfecture qui analyse les remarques et qui, en fonction de ces remarques, décide d'accorder la demande d'enregistrement. Cela nous amènera autour de mi-octobre, pour avoir un arrêté d'autorisation d'exploiter.

Le 9 septembre, nous avons les archéologues du service départemental d'archéologie qui seront à pied d'œuvre pour faire un diagnostic, puisqu'on a eu également une prescription de diagnostic archéologique préventif. Dans la mesure où, il y a à peu près une dizaine d'années, une villa Gallo-Romaine a été découverte au niveau de la Chaberte, On n'est pas très loin. Je ne sais pas si je dois dire que le Préfet de région, dans sa grande sagesse, a prescrit effectivement non pas des fouilles, mais un diagnostic qui, s'il ne révèle rien, ce que l'on espère fortement, n'entraînera pas de fouilles et permettra d'autoriser le démarrage des travaux. Voilà pour le point sur le projet de centre de tri.

Concomitamment, l'avenue Alphonse Lavallée, qui est l'avenue qui dessert le centre de tri sur la commune de La Farlède, doit faire l'objet de travaux de requalification. Cette avenue fait partie du patrimoine communautaire, elle est d'intérêt communautaire, et c'est donc la Communauté de communes de la Vallée du Gapeau qui officie en tant que maître d'ouvrage sur cette avenue. Il y avait un projet de requalification de cette avenue qui existait déjà, avant que le centre de tri ne vienne. Finalement, l'arrivée du centre de tri a été l'occasion pour les élus de la Vallée du Gapeau et la commune de la Farlède de compléter et d'accélérer le projet de requalification de la voie. En tenant compte d'une possible participation, comme c'est le cas en général quand il y a des aménagements de voirie qui desservent des projets de construction, considérant qu'il était possible que le SITTOMAT contribue en partie aux travaux de requalification. La commune a d'ores et déjà délibéré pour inscrire un périmètre de PUP, Projet Urbain Partenarial, avec une participation du SITTOMAT autour de 30 %, en tant que constructeur du centre de tri, pour la réalisation des travaux. Donc c'est 30 % d'un peu plus d'un million six estimé aujourd'hui, un montant de 503 838,45 euros.

Voilà, on vous propose d'autoriser le Président à signer cette convention de PUP, sachant que normalement, il faut la joindre également au permis de construire.

Le Président

Avez-vous des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

III. 1876 – Autorisation de signature d'un contrat de prêt avec la Caisse des dépôts et consignations pour le financement du centre de tri des collectes sélectives

Robert BENEVENTI

Merci Président, chers collègues bonjour à tous. La Commission mixte a donné un avis favorable à ce dossier. Je n'étais pas présent à cette Commission, mais la veille, on s'était longuement entretenu avec le Directeur sur cette délibération importante, qui va consister à contracter un emprunt permettant de couvrir la part majeure des futurs investissements de ce centre.

Donc, la part conception/réalisation du marché s'élève à 34,7 millions d'euros, qui portent la totalité des investissements à environ 37,5 millions d'euros, à consacrer au projet sur la période 2024-2026. Pour rappel, nous avons déjà acheté le terrain, les bâtiments, etc., avec également des dépenses d'ingénierie pour 8 millions d'euros. Nous avons pu le financer au titre de l'auto-financement dégagé par le syndicat, correspondant aux dépenses d'acquisition foncière et d'ingénierie, comme je vous l'ai déjà dit.

Sur les 37,5 millions d'euros qui restent à financer, la prospective financière du SITTOMAT fait apparaître un besoin d'emprunt de 24,5 millions d'euros. C'est une somme conséquente, bien évidemment. Déduction faite des subventions obtenues sur le projet, dont 3,5 millions d'euros restent à verser, et d'une capacité d'auto-financement susceptible d'être consacrée au projet à hauteur d'environ 9,5 millions d'euros pour la période 2024-2026.

Donc, un certain nombre d'organismes bancaires ont été consultés. La plupart ne proposent que des prêts annuels pour des taux fixes, compris entre 3,6 et 3,9 %, pour une durée d'amortissement de 20 à 25 ans, pour un besoin estimé à 6,5 millions pour 2024. Ainsi, il faudra les reconsulter pour couvrir des besoins d'emprunt en 2025, puis en 2026, ce qui n'est pas très pratique. L'un d'eux a proposé un financement à hauteur de 15 millions, mais sur la base d'un taux variable, dont la valeur à date avoisine les 4,5 %, ce qui est bien trop élevé.

La Banque des territoires, Caisse des dépôts et consignations, a proposé d'inscrire le financement du projet dans sa globalité, dans le cadre de sa politique de soutien à la transformation écologique des territoires. Le taux proposé est indexé sur le taux du livret A, garanti à 3 %, jusqu'en janvier 2025, auquel s'ajoute une marge de 0,40 %, ce qui veut dire aujourd'hui 3,40 %, c'est-à-dire le taux le plus bas. Le taux du prêt varie ainsi en fonction du taux du livret A.

On connaît la situation instable sur le plan politique de notre pays, mais on peut penser que le taux du livret A, lié au contexte international malgré tout, est à son taux plafond et que dans le futur, il ne pourra que baisser. S'il baisse, donc ipso facto, le taux du prêt va baisser aussi.

Nous vous proposons d'accepter cette proposition qui a beaucoup d'avantages, avec une période de préfinancement de trois ans, ce qui permet de faire face à divers aléas de chantier, y compris la question archéologique qui vient d'être évoquée, cette période démarrant à l'obtention des autorisations administratives, permis de construire et enregistrement ICPE.

Le tableau des caractéristiques financières de la ligne de prêt qui vous est proposé de valider est le suivant. Ligne de prêt, transformation écologique, valorisation des déchets, un montant

de 24 500 000 euros, durée de la phase de préfinancement 36 mois, durée d'amortissement 25 ans. Il n'y a pas de différé d'amortissement et une périodicité des échéances semestrielle. L'index, c'est le livret A. Le taux d'intérêt actuariel annuel, c'est le taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat, plus 0,40 %.

L'amortissement prioritaire, l'absence de mobilisation de la totalité du montant du prêt autorisé, moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1 %, est calculé sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation. Le remboursement anticipé est autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle. Pour la typologie Gissler, car vous savez qu'il y a un classement des prêts, c'est le meilleur classement, 1A.

La commission d'instruction est relativement faible de 0,06 %, ce qui représente six points de base du montant du prêt. Voilà donc le type de décision importante que nous vous proposons ce matin, et qui devrait nous faciliter la tâche pendant tout le temps de la durée de la construction.

Le Président

Très bien. Est-ce que quelqu'un a des questions, ou des commentaires ? Non. On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

Christophe DELIGNY

Il y a une affaire qui a été retirée, présentée en commission mixte la semaine dernière. C'est l'affaire qui concerne la signature du protocole pour l'achat des bennes des déchetteries de l'aire toulonnaise. Je vous avais dit que je n'avais pas encore le protocole rédigé. C'est en fait l'avocat du liquidateur qui a dit qu'il le rédigerait, et je ne l'ai pas reçu. On l'a relancé, et on a convenu d'un commun accord qu'on le validerait à un prochain comité syndical.

On est d'accord sur les principes qui vous avaient été présentés la semaine dernière, on rachète au prix du LOA, de la location avec option d'achat qui avait été contractée à l'époque par la société Écorecept, auprès d'une filiale de la BNP. On est vraiment d'accord sur tous les principes. C'est le délai de rédaction, la disponibilité de l'avocat qui ont fait que le projet n'a pas pu être sorti avant, et je ne l'ai toujours pas en main, donc voilà.

IV. 1878 – Autorisation de résiliation des marchés de traitement des bois B et du plâtre déposés en déchetteries

Ange MUSSO

Suite à notre décision du 31 janvier 2024, le Président a signé un contrat relatif à la mise en place de la responsabilité élargie de producteurs relatif à prise en charge de déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment. On a signé avec Valobat, c'est un éco-organisme agréé. Du coup, cela va être mis en place et il faut, dans le cadre de l'intérêt général, procéder à la résolution des contrats avec la société Véolia pour le traitement des déchets de plâtre de l'ouest de l'aire toulonnaise ; avec la société Sofovar pour les déchets de plâtre de l'est de l'aire toulonnaise et du Golfe de Saint-Tropez ; avec la société Paprec pour le traitement des déchets de bois B de l'ouest de l'aire toulonnaise ; et pour les lots 1 et 3 avec la société Azur valorisation pour les déchets de bois B de l'est de l'aire toulonnaise et du Golfe de Saint-Tropez. Il n'y aura pas d'indemnités à verser puisqu'il s'agit d'une décision d'intérêt général.

Le Président

Juste un petit commentaire. J'étais un des deux élus qui a participé à la mise en place de cette responsabilité élargie des producteurs. C'était un moment historique, puisque c'était au moment du Grenelle de l'environnement, c'est-à-dire en 2002. Nous sommes en 2024, on a mis vingt-deux ans pour mettre en application cette responsabilité élargie du

producteur. Et après, on dit que les élus ne sont pas moteurs. Ça fait vingt-deux ans que l'on se bat pour que ce soit mis en place. C'était un aparté.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

Christophe DELIGNY

Juste un petit détail, en fin de rapport, il est écrit qu'effectivement, on a déjà fait basculer six déchetteries de la Métropole de Toulon et de la vallée du Gapeau en PMCB au 1^{er} juillet, et on fait le complément le 16 septembre.

Il y a juste une précision que j'ai apprise hier, c'est que la CASSB démarrera début octobre, parce qu'ils doivent d'abord réviser leurs règlements et les tarifs d'accueil des professionnels en déchetterie. Puisque comme vous le savez, si vous prenez la PMCB sur une déchetterie et que vous accueillez des professionnels, c'est gratuit aussi pour les professionnels. Dans les limites du règlement de la déchetterie. Si vous dites que vous prenez deux mètres cube par semaine, vous continuez à prendre deux mètres cube par semaine. Il y aura donc un petit différé sur la CASSB début octobre, mais on a acté la résiliation au 31 octobre pour pouvoir couvrir sans difficulté cette période-là.

Le Président

J'attire l'attention de mes collègues des autres EPCI. La réception des professionnels dans vos déchetteries, ça peut être de bonnes solutions. Mais d'une part, faites attention à ce que ça coûte, autrement dit que vous ne fassiez pas payer à vos habitants une part de ce traitement. Car ce serait considéré comme un dévoiement de la loi de 1975 sur la compétence des déchets. Si vous acceptez des professionnels chez vous, vous devez leur faire payer au coût réel. Qui dit coût réel dit tonnage au volume réel. Parce que dans beaucoup de déchetteries, il n'y a pas de pont bascule. C'est donc une estimation qui est faite.

Et un jour, je vous en parle parce qu'à Amorce, il nous a été remonté quelques informations de ce type, une association lambda vient sur la déchetterie et constate qu'au pif, on avait estimé que c'était deux mètres cubes de gravats qui étaient amenés, alors qu'il y en avait quatre. Ensuite il y a un risque de recours et de condamnation du président de l'EPCI. Si vous faites venir des professionnels, il faut absolument, si vous n'avez pas de pont bascule, que vos agents soient habilités à bien démontrer que la quantité qu'ils ont inscrits sur le bulletin est la bonne. Et moi, mon conseil personnel, c'est d'arrêter de faire venir les professionnels.

Ça ne vous pose que des problèmes et que des risques, en sachant qu'il y a une loi, ou plutôt une directive, qui précise les règles pour s'organiser et mettre en place des déchetteries de professionnels. Il n'y a aucune raison que nous on y soit arrivé, que le Centre Var y soit arrivé, et qu'ailleurs on n'y arrive pas. Ces déchetteries professionnelles doivent être organisées par les professionnels. J'ai eu le Secrétaire général de la Préfecture l'autre jour, on a aussi discuté avec les présidents de la fédération des métiers du bâtiment, etc., et je leur ai dit que c'était à eux de s'organiser. Et non pas toujours tirer la ficelle en disant que, puisqu'il existe des déchetteries publiques, qu'elles soient ouvertes à ces professionnels. Donc, faites très attention, vous pouvez un jour vous retrouver au tribunal. C'était aussi un aparté.

On doit voter donc. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

V. 1879 – Autorisation de signature de la convention de groupement de commande pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la requalification du site de Manjastre

Le Président

Cette délibération, je vais la présenter, concerne le site de Manjastre, qui est situé sur la commune de Bormes-les-Mimosas, avec l'adhésion au SITTOMAT de la Communauté de communes de Méditerranée-Porte-des-Maures. Dans le cadre de sa réhabilitation, nous avons proposé une maîtrise d'ouvrage partagée pour l'installation de stockage des déchets inertes, le quai de transfert, l'aire d'entreposage des déchets en attente de transfert. Tout cela, aujourd'hui, relève désormais de la compétence du syndicat.

Par contre, la déchetterie dont le bas de quai est géré par le SITTOMAT et le pont bascule reste de la compétence communautaire. Je le dis souvent, il n'y a qu'en France où on voit cela, où on a découpé une compétence en deux, mais c'est comme ça. Les bureaux sont, quant à eux, partagés entre les différentes exploitations. On vous l'a dit à plusieurs reprises, le site doit faire l'objet d'une importante requalification. La DREAL est venue faire un certain nombre de remarques, justifiées. Certains travaux sont urgents, et donc il est nécessaire d'entreprendre les travaux de mise en conformité.

C'est pourquoi nous vous proposons d'engager un groupement de commandes entre le SITTOMAT et la Communauté de communes afin de conduire une mission d'AMO pour définir la nature et le phasage des travaux de requalification du site à entreprendre, et accompagner les maîtres d'ouvrage dans leur réalisation. Le projet de convention qui vous a été annexé à la délibération désigne la Communauté de communes comme coordonnateur du groupement de commandes, en charge notamment de conduire la procédure de désignation de l'AMO et d'exécuter le marché.

La prestation d'AMO donnera lieu à une facturation séparée à part égale 50/50 entre le SITTOMAT et la Communauté de communes. La part réglée au prestataire par le SITTOMAT sera répercutée à la Communauté de communes en recette d'amortissement dans la péréquation budgétaire du syndicat. L'AMO permettra en outre de définir les modalités de la co-maîtrise d'ouvrage des travaux à réaliser. Avez-vous des commentaires ? Ce serait intéressant qu'un jour on aille visiter le site. Si vous avez le temps.

Pas de commentaires ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

VI. 1880 – Autorisation de signature des contrats type relatifs aux REP Jouets et ABJ avec Eco Maison

Christophe DELIGNY

Vous savez qu'on met en place la REP PMCB, Produits Matériaux de Construction du Bâtiment. Aujourd'hui, on a deux REP qui sont vraiment très importantes. On a la REP mobilier, que vous connaissez déjà depuis un certain temps, avec un éco-organisme qui est Écomaison, anciennement Écomobilier ; et on a la REP PMCB, qu'on est donc en train de déployer avec l'éco-organisme qui a été désigné, qui est Valobat. Il y a plusieurs éco-organismes possibles. C'est Valobat qui a été désigné par l'organisme coordonnateur.

Ces deux éco-organismes proposent également de mettre en place deux REP particulières, qui sont les jouets et les articles de bricolage et de jardin. Deux REP de plus. Effectivement, il va falloir que l'on envoie à nouveau nos gardiens de déchetterie à l'école, à l'université peut-être d'ailleurs. Quoiqu'il en soit, ce qui est intéressant, et c'est pour cela que nous vous

le proposons, c'est que ces deux REP se mettent en place en utilisant les moyens dont la déchetterie dispose aujourd'hui.

Pourquoi ? Parce que les jeux, jouets et les articles de bricolage et de jardin vont pouvoir aller rejoindre les bennes qui sont déjà en place dans les déchetteries, en fonction de leur matière. Si ce sont des jeux jouets et les articles de bricolage et de jardin en bois, cela ira dans la benne multi-REP de bois, qui est en déchetterie, et qui est gérée par Valobat. Et si c'est une autre matière, cela ira dans la benne mobilier, gérée par Écomaison. En fait, on a l'opportunité d'aller les enlever de nos bennes de tout venant.

Je vous rappelle que ce que l'on appelle l'encombrant-mélange nous coûte entre 230 et 260 euros la tonne. Cela nous donne l'opportunité d'aller enlever ces gisements-là pour les mettre dans des bennes qui sont prises en charge de manière opérationnelle par les éco-organismes. Pour nous, cela devient un coût zéro.

Un intervenant

Et les éco-organismes sont financés par des prélèvements sur les producteurs.

Christophe DELIGNY

Absolument.

Un intervenant

Et quand on achète en Chine...

Le Président

C'est un gros problème !

Christophe DELIGNY

Sur les importations peut-être...

Un intervenant

Il faut bien les financer, les organismes.

Le Président

Justement, la dernière fois que j'y suis allé, parce que maintenant, je dis un peu place aux jeunes dans ces commissions où sont réunis tous les partenaires, il nous avait été présenté un rapport, non pas sur les jouets, mais uniquement sur les cartons qui emballent tout ce qui arrive de Chine et d'ailleurs. Il y avait des quantités qui étaient astronomiques. Je n'ai plus les chiffres en tête, mais j'avais fait la remarque à l'époque en disant que ce n'est pas normal parce que nos industriels européens paient.

Un intervenant

Oui, ils paient pour les éco organismes

Le Président

Et les Chinois et autres ne paient pas pour les emballages et ne paient pas non plus pour ce qu'il y a dedans. Il y a donc une réflexion qui est en cours, elle risque de durer vingt ans, comme la REP sur les PMCB, mais elle est en cours.

Un intervenant

Et lors de l'importation, ils ne peuvent pas payer ?

Le Président

C'est ce qu'ils veulent faire, sauf qu'il y a des accords internationaux, notamment avec la Chine, qui sont différents de ceux avec le Japon, avec les Etats-Unis, etc. Et de notre côté, si on impose des taxes, ils vont imposer des taxes pour les produits français. Donc, c'est une négociation.

Un intervenant

Ce n'est pas une taxe de protectionnisme, c'est une taxe écologique.

Le Président

Mais eux, ils le prennent comme ça. Donc, j'ai bien peur que ça dure vingt ans.

Christophe DELIGNY

Un dollar est un dollar, qu'il soit vert ou non... Il y a juste une subtilité, effectivement, c'est que ces éco-organismes sont, de par leur agrément, obligés de s'associer avec une entreprise de l'économie sociale et solidaire. Notamment pour les petits objets, les petits jouets et les petits articles de bricolage jardin, de moins de 80 centimètres. C'est ce qui a été défini aujourd'hui dans les contrats territoriaux. Et donc, on va ajouter en haut de quai deux caisses-palettes pour aller les récupérer. Ça rentre dans la caisse-palette ou ça ne rentre pas, en fait. Si ça ne rentre pas dans la caisse-palette, on le met dans la benne. Si ça rentre dans la caisse-palette, on le met dans la caisse-palette. Et ça, c'est intéressant parce qu'effectivement, ça va être récupéré par des entreprises qui vont pouvoir réparer, remettre en vente ou redistribuer. C'est du réemploi pour le coup. Et en même temps, s'ils le font, c'est aussi parce que, de toute façon, ces petits objets dans les bennes de 30 mètres cubes, sont excessivement difficiles à récupérer et à valoriser.

Le Président

Le commentaire que je voulais vous faire, c'est pareil. Il y a à peu près dix ans, je faisais des cours en master 2 à Marseille, et j'avais dans ma présentation une diapo qui montrait une ménagère ou un ménager, on va dire ça comme ça, dans sa cuisine, et qui avait quatorze poubelles. Donc, il y avait la poubelle pour les emballages, il y avait la poubelle pour les biodéchets, la poubelle pour les OMR, etc. Elle avait une arête de poisson et elle disait : « Ça, je le mets dans quelle poubelle ? ». On y arrive, on va tellement compliquer les choses qu'on va, à un moment, avoir d'énormes refus de tri, parce que les gens ne sauront plus où mettre les objets.

Christophe DELIGNY

Là, en l'occurrence, dans la déchetterie, c'est effectivement le rôle du gardien que d'aiguiller vers le bon réceptacle.

Le Président

On va mettre des ingénieurs !

Christophe DELIGNY

On essaie d'aider avec une signalétique appropriée, mais bon, c'est vrai que ça ne va pas dans le sens de la simplification, c'est certain.

Le Président

Il y a-t-il des questions, des commentaires ? Non ? Donc, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

VII. 1881 – Autorisation de signature du contrat relatif à l'appel à projet Citeo portant sur l'optimisation des collectes sélectives

Christophe DELIGNY

On vous demande, par cette délibération, d'autoriser le Président à signer un contrat qui nous est proposé par Citeo. C'est un contrat d'accompagnement et de soutien à la pose de conteneurs d'apport volontaires pour le tri sélectif, verres, papiers, cartons, plastiques.

On a répondu à l'appel à projets Collecte 2023, justement pour répondre à des critères de densification des PAV, pour rajouter de la proximité, notamment en mettant des PAV de tri à côté de PAV OMR quand il en existe ou quand on décide d'en poser. Pour à nouveau simplifier le geste de tri, créer une plus grande proximité et donc améliorer les performances de tri. Citeo organise chaque année des appels à projets sur ces sujets et apporte un soutien aux collectivités.

On a d'ailleurs prévu de répondre également cette année à l'appel à projets, mais de manière un peu différente, puisqu'en fait, le soutien est plafonné à 9 euros par habitant desservi. On a proposé effectivement 68 colonnes enterrées, qui ont été posées en 2023 et 2024, 68 colonnes qui répondent aux critères dont je viens de parler. Mais quand on regarde les populations desservies, on est sur finalement une population de quelques milliers d'habitants, ce qui conduit effectivement à un plafond de 72 000 euros. Ce n'est pas beaucoup par rapport à un montant d'investissement de 354 000 euros.

Néanmoins, l'approche qu'on proposera en 2024, c'est d'opérer par commune, c'est-à-dire d'aller travailler sur des territoires qui, aujourd'hui, sont un peu en retrait au niveau des performances de tri. On a évoqué en commission mixte la Seyne-sur-Mer, La Garde, La Valette, et puis également la CCVG, et on a également parlé de la CASSB, d'Evenos, Le Beausset et Signes, pour pouvoir au moins travailler sur ces cibles.

L'objectif, c'est d'aller travailler sur des communes, de manière à ce que ce plafond à l'habitant s'applique non pas à l'habitant desservi par une nouvelle colonne qu'on aurait rajoutée, mais s'applique à l'ensemble de la population communale. Ce qui va permettre effectivement d'augmenter sensiblement le montant de participation de Citeo.

On est d'accord, d'ailleurs, ce n'est pas moi qui subodore que cela va se passer comme cela, ça a été vu avec eux. C'est cela la bonne démarche, parce que l'approche par commune permet aussi d'avoir une approche systémique et de ne rien rater, et éventuellement même de rajouter de la communication si on estime que c'est nécessaire. Parce que l'on a fait le constat qu'il y avait des points qui desserviraient de la population, mais qui ne fonctionnaient pas, ou pas aussi bien qu'ils le pourraient. Là, en fait, il s'agit de contractualiser, suite à un appel à projets qui a été gagné l'an dernier par le SITATOMAT.

Le Président

Le commentaire que je voulais faire, c'est que c'est très bien que l'on aille chercher des subventions pour essayer d'augmenter le rendement de la collecte sélective. Mais, je dis les choses crument, c'est notre argent. Parce qu'en fait, n'oublions pas que ce que récolte Citeo, c'est tout simplement une redevance que paie chaque consommateur. Puisqu'à chaque fois que l'on va acheter une bouteille d'eau, un produit quelconque qui a un emballage, le producteur, il a contribué, ça s'appelle donc la contribution Citeo.

Lors du Grenelle de l'environnement, en 2002, il y a eu une loi, la loi Grenelle, qui prévoyait la participation, à l'époque c'était l'éco-emballage, concernant la collecte et le traitement des emballages. L'éco-emballage devait apporter un soutien aux collectivités, à hauteur de 80 % du coût net optimisé. Qu'est-ce que le coût net optimisé ? C'est en fait vos dépenses dans lesquelles vous retranchez la vente du papier carton, la vente du plastique. Et puis, pour optimiser ce coût net, une étude faite par l'ADEME déterminait quel était le coût de la collecte et du traitement, de l'ensemble des collectivités. Cela a été voté à l'unanimité. Depuis des années, personnellement, je me bats à chaque fois qu'on a des réunions avec Citeo, pour dire que le 80 % du coût net n'est jamais atteint.

L'autre jour, on a eu une discussion à Amorce, on a essayé d'échanger des soutiens. Je vais vous donner un exemple. Le grand syndicat parisien, c'est 5 %. Nous, c'est 22 %. Donc il ne faut pas hésiter à aller chercher l'argent chez Citeo. Ils nous le doivent. Et on va avoir quelque chose d'assez amusant, parce qu'aujourd'hui, on travaille au niveau départemental et régional avec la Préfecture de région et la Préfecture du Var pour faire des échanges entre les EPCI. J'ai demandé à ce que l'on calcule le soutien par collectivité. Nous, on va commencer puisque c'est nous qui avons proposé, nous allons remplir un tableau que nous avons proposé.

Christophe DELIGNY

Monsieur Astier a d'abord sollicité Citeo en disant : « Est-ce que vous pouvez remplir votre partie ? ».

Le Président

Et ils ont dit non à l'époque. Donc je les ai menacés, s'ils disaient non, de demander à ce qu'ils soient exclus de nos discussions. Vous me connaissez. Du coup, ils ont accepté et j'espère que dans quelques semaines, on aura un tableau qui montrera, en tout cas dans la région et dans le département du Var, quel est le montant du soutien qui nous est accordé. À titre indicatif, on va le faire au niveau national avec Amorce. Il ne faut pas hésiter à aller chercher l'argent. C'est notre argent, c'est l'argent des consommateurs et, que je sache, les consommateurs sont aussi nos administrés, et nous sommes des consommateurs. C'était un aparté.

Y a-t-il des questions, des commentaires ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

VIII. 1882 – Présentation du rapport annuel du délégataire Zéphire pour l'année 2023

Le Président

Nous allons passer au rapport suivant, puisque nous avons le Directeur qui est présent.

Christophe DELIGNY

Il est arrivé discrètement, il n'a pas voté. C'est Monsieur Jung, qui est le Directeur de la société Zéphire qui a rejoint Toulon, l'été dernier, c'est ça ?

Jean-Yves JUNG

Oui, je suis effectivement arrivé en fonction le 19 juin 2023, en remplacement de mon prédécesseur, David Crommelinck.

Christophe DELIGNY

C'est la deuxième année que vous faites l'exercice ? Vous l'aviez déjà fait l'an dernier ?

Jean-Yves JUNG

Je n'ai pas vu celui de l'an dernier. C'est ma première.

Christophe DELIGNY

Ah d'accord.

Le Président

Non, vous l'aviez fait en Préfecture.

Jean-Yves JUNG

Oui, j'ai fait une présentation en fin d'année en Préfecture.

Christophe DELIGNY

Oui, dans le cadre de la commission de suivi.

Le Président

Eh bien on vous écoute.

Christophe DELIGNY

C'est moi qui fais défiler, vous avez une demi-heure maximum !

Jean-Yves JUNG

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, effectivement, premier exercice pour vous présenter le résultat de l'activité, avec un ordre du jour qui est très similaire à la présentation qui vous a été faite l'an dernier. On ne sait pas si les représentants étaient les mêmes, mais c'est certainement allé très vite sur les premières vues que vous connaissez je pense. Mon propos sera d'abord une présentation rapide de l'activité, et puis deuxièmement, on va rentrer dans le vif du sujet avec le bilan du fonctionnement sur l'année 2023.

Donc pas de changements sur l'exploitation. La DSP a démarré en 2013, et se termine en 2030. En 2023, l'équilibre de nos actionnaires est inchangé, composé du groupement de Pizzorno Environnement et de IDEX. Les grandes évolutions sur 2023, c'est la mise en service de toute la partie traitement des mercures suite aux nouvelles et meilleures techniques disponibles en matière d'incinération.

Le territoire en 2023, vu de Zéphire, c'est l'entrée dans le périmètre SITTOMAT de la CCMPM, ce qui pour Zéphire, relève de l'équilibre entre les apports prioritaires SITTOMAT et les apports extérieurs qui viennent en complément pour combler les vides de four. Le fonctionnement de l'UVE n'a guère changé. On traite toujours de l'ordure ménagère, du DMA, des déchets d'activité sur infectieux, et du refus de tri qui, en 2023, est en augmentation pour rebondir sur un propos de Monsieur le Président. Et il y a quelques lignes sur le traitement des fumées, pour lequel a été ajoutée une injection de charbon actif amélioré afin de pouvoir traiter les mercures.

Le battle-rythm annuel de l'usine reste inchangé avec un arrêt des communs d'une semaine au mois d'avril 2023, une période estivale qui est toujours une période chargée en termes d'activité et de tonnage entrant. Et une période hivernale qui voit trois arrêts de lignes successifs et pas toutes en même temps. Cela s'est déroulé entre octobre et novembre.

En termes de certification, Zéphire est toujours avec l'ISO 9001 en qualité, l'ISO 14 001 pour l'environnement, l'ISO 40 001 pour la sécurité HSE, et l'ISO 50 001 pour l'énergie.

En 2023 comme en 2022, nous étions sur des audits de suivi site. La particularité, c'est qu'en

2023, la partie ISO 50 001 a été rattachée en multi-sites avec notre actionnaire IDEX. Zéphire est rattaché à IDEX sur la partie ISO 50 001 depuis 2023. Pas de non-conformité en 2023 concernant le suivi site.

Le plan de surveillance environnementale est inchangé en 2023 par rapport à celui des années précédentes, avec juste un ajout de mesures continues des mercures qui s'est ajouté en 2023, en plus du suivi en continu qui était réalisé sur un certain nombre d'autres polluants.

En termes d'activité, l'effet marquant réparti par trimestre, c'est globalement un certain nombre d'aléas dans l'année, je ne vais pas les commenter. Une petite récurrence sur des aléas de type casse-barreaux de tri qui, pour nous, sont assez contraignants. Des casse-barreaux principalement liés aux natures de déchets qui nous amènent à des avaries sur les fours. Comme vous pouvez le voir, le taux de disponibilité des chaudières, des lignes, en 2023 est en très large amélioration par rapport aux constats des années 2021-2022 où Zéphire avait fait l'objet d'avaries graves au niveau des ballons de chaudières 1 et 2. En 2023, la disponibilité est très forte.

Je n'ai pas fait le bilan depuis 2013, mais je pense que la disponibilité de l'usine en 2023, est parmi les meilleures depuis 2013, voire la meilleure. On n'est pas loin de la vérité,

Christophe DELIGNY

Vous avez traité plus de déchets en 2018-2019 ou 2017-2018, puisque vous étiez à plus de 285 000 tonnes.

Jean-Yves JUNG

Il ne faut pas faire de lien avec les heures de marche chaudières, parce qu'on peut avoir des variations sur, par exemple, un fonctionnement un peu en surcharge sur cette année-là, sur un PCI moyen de nos ordures qui était inférieur ces années-là, donc qui permettait d'incinérer plus. Je cherche à nuancer. L'équation n'est pas directement liée aux heures de marche des chaudières.

Le Président

Dans ce cas-là, il serait intéressant que l'on sache quel est le PCI au moins moyen de l'année, pour que l'on puisse comparer, année par année.

Jean-Yves JUNG

On a ces données, oui.

Christophe DELIGNY

Ce serait bien de rajouter cette donnée-là, peut-être dans les présentations ultérieures.

Jean-Yves JUNG

Je le prends en compte.

Le Président

En fait, la capacité nominale de l'usine est donnée, c'est 285 000 tonnes, mais avec un pouvoir calorifique inférieur des ordures ménagères. Je ne sais plus, à l'époque, c'était 1900 ou 2000 kilocalories. Combien ? 2100 ? Si vous avez un PCI qui monte ou qui descend, vous avez ces 285 000 qui fluctuent. C'est pour cela qu'il est toujours intéressant, quand on donne un tonnage, de le lier avec le pouvoir calorifique des ordures ménagères.

Christophe DELIGNY

L'indicateur de taux de disponibilité est un bon indicateur. Si j'ai 100 % de dispo, je ne peux pas faire plus, mais si je suis à 96, 50, 93 ou 88,6 % c'est une bonne dispo.

Jean-Yves JUNG

Si on regarde en 2023, on a une dispo programmée. On arrive à une dispo théorique maximale de 95,7 %, à laquelle il faut retirer les aléas. On est globalement, de toute façon, en termes d'UVE en France, une UVE avec un fort taux de disponibilité. C'est un des plus forts taux de disponibilité que l'on puisse espérer avoir sur une UVE à trois lignes.

J'ai rajouté également, par rapport à ce qui existait l'an dernier, la production de chaleur. On est sur une bonne disponibilité qui est classique sur les deux réseaux urbains de chaleur. En revanche, ce qui est remarquable aussi sur 2023, j'ai fait un zoom sur la disponibilité des groupes turbo-alternateurs, parce que derrière, cela vient directement dimensionner la capacité de production électrique, donc de vente électrique. On est sur une disponibilité qui est quand même remarquable aussi en 2023 sur les GTA. Ce qui va amener les chiffres que l'on va constater tout à l'heure.

Cette très bonne disponibilité des trois lignes nous amène mécaniquement à une bonne capacité de traitement de déchets dans l'année. 2023, c'est un bon cru avec quasiment 278 000 tonnes qui sont entrées et qui ont été incinérées sur l'année. Avec une part d'enfouissement qui n'apparaît pas là, mais qui est beaucoup plus faible que les deux années précédentes, puisqu'en ayant la disponibilité, on a évidemment bien moins besoin de détourner pour enfouir.

Les quantités DASRI traitées dans l'année, c'est un chiffre qui est cohérent et qui est celui que l'on a les années précédentes. 8 000 tonnes de balles traitées. Les balles, c'est la capacité à pouvoir gérer le fait que l'on a une fosse qui présente une capacité limitée. Et donc, avec les variations d'entrants hebdomadaires, tout cela en cumulant cela avec les indisponibilités, cette capacité de mise en balles nous permet de mieux gérer notre niveau de fosse.

On retrouve des tailles de tonnage en 2023 sur les différents compartiments. Le total réceptionné, la part SITTOMAT, les apports extérieurs, DASTRI et puis détournées-évacuées. On voit bien que le détourné-évacué en 2023 est minime, par rapport aux deux années précédentes, et même inférieur à ce que l'on avait fait en 2020, alors qu'il y avait également une disponibilité classique de l'usine.

Christophe DELIGNY

Pour rappel, les chiffres de 2021-2022 sont effectivement affectés par les arrêts de chaudières prolongés que l'on a eus consécutivement sur la ligne 2 et la ligne 1, pendant plusieurs mois pour chacune. D'où effectivement les tonnages détournés qui étaient importants sur ces deux années-là par rapport au courant, qui est plutôt en dessous de 3 000 tonnes par an.

Jean-Yves JUNG

Nous revenons en ligne sur les objectifs de l'usine. Pour l'enfouissement comme vous le voyez, en 2023 nous sommes à 2 200 tonnes, ce qui est notre meilleur chiffre depuis 2019. En termes de valorisation, mâchefer, nous sommes à quasiment 70 000 tonnes, ce qui est en cohérence avec les ordures qui ont été incinérées.

Si je regarde un peu plus dans le détail les différents flux entrants et sortants, sur 2023 par rapport à 2022. En eau, et je ferai un zoom un peu plus loin, on continue à réduire notre consommation d'eau. L'usine est très gourmande en eau, c'est le process qui veut ça, mais on travaille à optimiser cette consommation.

Sur l'électricité on chute beaucoup, c'est lié au fait de la disponibilité des GTA, aux capacités à autoconsommer notre propre électricité produite. Ce qui fait que l'on a bien moins besoin d'acheter pour pouvoir faire tourner l'usine. En gaz c'est pareil, on se retrouve avec moins d'arrêts-marche, donc moins de besoin de gaz pour les démarrages et traiter les fortuits. Pour l'utilisation des réactifs, nous avons forcément une augmentation des consommations, puisqu'une bonne disponibilité signifie plus de besoins de réactifs.

S'agissant des sortants, la production d'électricité a connu un bond extraordinaire. Je le dis un peu plus loin, 2023 est notre meilleure production électrique depuis 2013.

En termes de chaleur, on descend un peu en termes de production, c'est complètement lié. Au coût de la chaleur d'abord, qui fait que les ménages consomment moins, et aussi et surtout le fait qu'on a en 2023 une année qui est relativement chaude en hiver, on n'a pas eu un hiver rigoureux.

Chez les mâches-fer et les refioms, on est en ligne en termes de production, du fait de l'augmentation de production des OM. Ramené à la tonne incinérée, c'est un chiffre intéressant, parce que cela permet de visualiser la performance de l'usine.

En électricité, on a fait un très gros bond. On continue d'améliorer notre capacité de production à la quantité d'ordures que l'on réceptionne et que l'on traite. Pour la chaleur, nous avons une légère chute, c'est lié au fait que le réseau est moins utilisé que les autres hivers. On a une quantité de ferreux qui augmente sur l'année, forcément, puisqu'on a incinéré plus, donc on a récupéré plus de ferreux. Pareil pour les non ferreux. On peut constater une vente énergétique en forte augmentation, puisque 2023 est également notre meilleure année en termes de vente électrique.

Pour la performance énergétique, c'est également la meilleure année depuis 2013. Nous avons été félicités par notre auditeur externe du LRQA pour ce résultat. Les tarifs moyens d'électricité et de chaleur vous sont présentés ici. En 2023, nous sommes sur une moyenne de 112 euros de tarif moyen de vente de notre électricité. C'est en chute évidemment en 2023, et en 2024 ce sera encore inférieur.

Ce tarif moyen inclut à la fois une part qui a été sécurisée, sur du marché à terme, et la part de vente que l'on appelle le « hot spot », c'est le marché au jour le jour de l'électricité.

Les recettes sont évidemment en forte augmentation par rapport aux années précédentes, liées à la quantité d'électricité vendue et l'effet prix qui est encore relativement important en 2023 par rapport à 2020. Ce que l'on va probablement retrouver en termes de niveau de ventes en 2024.

Christophe DELIGNY

Effectivement, comme on le voit, on a des recettes et des prix qui ont fluctué en fonction de l'inflation que l'on a pu connaître sur les prix de l'énergie au fil des années. Ce qui est important, c'est en 2023, et d'ailleurs on a d'ores et déjà intégré les chiffres dans le budget primitif 2024, l'intéressement versé par la société Zéphire au titre des recettes garanties et plus. Puisque l'on a normalement une recette garantie qui est autour de 7,5 millions je crois, ça évolue un peu parce que c'est révisé chaque année, donc je n'ai plus les chiffres en tête ; et tout ce qui dépasse 7,5 millions est réparti à 50/50 entre le délégataire et le SITTOMAT, c'est ce qu'on appelle l'intéressement. Donc effectivement, on a intégré les bons chiffres de 2023 sur les recettes, 13 millions et 3,7 millions. On a inscrit 50 % de ce qui dépassait les recettes garanties. Il y avait un commentaire que j'ai demandé de rajouter, parce que l'on pourrait s'émouvoir de voir les recettes augmenter, mais ce sont les recettes qui sont faites sur le dos des abonnés en quelque sorte et notamment pour la chaleur.

Le Président

Sur le dos des abonnés ?

Christophe DELIGNY

Si cela augmente pour nous, il y a quelqu'un qui paye, c'est ce que je veux dire. Mais moi j'ai tenu à ce que l'on rappelle que le bouclier tarifaire a été actionné.

Le Président

Et si vous produisez plus ?

Christophe DELIGNY

On a produit plus. Je ne parle que de la chaleur en l'occurrence. Sur l'électricité, c'est une optimisation de la production et des ventes, mais sur la chaleur, par contre, on alimente le réseau de chaleur en fonction de ses besoins, en fonction de ses demandes.

Jean-Yves JUNG

C'est ça.

Le Président

J'ai failli tomber de ma chaise !

Christophe DELIGNY

Je ne m'étale pas plus.

Le Président

Si vous regardez effectivement, en 2021, pour l'électricité, le tarif moyen était à 54, puis il est monté à 150, et il est redescendu à 112, là, on est d'accord, il y a une augmentation du tarif moyen. Sur la chaleur, c'est pareil. Mais d'abord, ce n'est pas nous qui décidons, c'est l'État. Et la deuxième chose, c'est qu'il y a aussi eu beaucoup plus de production quand on regarde les recettes. Les recettes sont liées à la fois à l'augmentation du tarif de l'électricité et de la chaleur, mais aussi au fait qu'on a produit plus.

Jean-Yves JUNG

Sur l'électricité, car sur la chaleur, on est sur un niveau similaire à celui de 2022.

Christophe DELIGNY

Mais vous avez raison, ce n'est pas clair. Sur les 3,7 millions de recettes chaleur, si on veut avoir une idée de ce qu'a effectivement supporté l'abonné, il faut déduire le bouclier tarifaire qui est défini effectivement en dessous, ce n'est pas 1,8 million.

Jean-Yves JUNG

Oui, la vue est « Zéphire-centrée », elle n'est pas abonnés-centrée.

Christophe DELIGNY

On va se retrouver finalement, déduction faite du bouclier tarifaire, autour de 2 millions d'euros, donc on est assez comparable à 2020. C'est vrai qu'il aurait fallu aller au bout de la démonstration.

Le Président

Je ne vais pas faire de politique, mais j'ai très mal pris ce qui s'est passé, notamment sur le bouclier tarifaire. On s'est battu avec Zéphire pour obtenir le bouclier tarifaire. Le Préfet aussi s'est battu, puisqu'il est intervenu au niveau supérieur pour qu'il y ait une application de ce bouclier tarifaire.

On a une espèce d'association d'habitants, mais à caractère politique, puisqu'on nous écrit au titre de LFI. Donc ils nous ont écrit à plusieurs reprises en disant que c'était scandaleux, etc. On leur a répondu que l'on était en train de travailler avec l'État pour essayer d'obtenir la compensation, etc. On a averti Toulon Habitat, avec lequel on a aussi travaillé, et au final, il y a eu une lettre de cette association LFI qui a dit : « Nous avons gain de cause ».

Je le dis très ouvertement, c'est un travail de Zéphire, du SITTOMAT et du Préfet qui ont fait qu'on a pu obtenir cette application de bouclier tarifaire qui représente quand même un montant de 1,8 million, ce qui est non négligeable. Et c'est ce qui a fait que les abonnés finalement – je ne sais pas comment ils se sont débrouillés – ont eu un niveau de charge pratiquement identique à ce qu'il y avait avant l'augmentation du gaz. Puisqu'en fait, leur contrat était basé uniquement sur le prix du gaz. D'où la délibération que l'on a prise il y a quelques mois pour changer le calcul de la révision de prix qui, d'ailleurs, a satisfait tout le monde.

Jean-Yves JUNG

En termes d'évolution des dépenses relatives au gros entretien et aux renouvellements, nous sommes sur un niveau 2023 qui reste soutenu et qui est au-delà du montant recherché au titre de la redevance prévue au contrat. Je n'en dis pas plus.

Pour la synthèse financière, on est sur un exercice 2023, évidemment, qui est exceptionnel au niveau financier, avec plus de 40 millions d'euros de chiffre d'affaires. On est sur une des rares années, finalement, même si je n'ai pas tout l'historique, où l'on arrive à un résultat net qui dépasse les trente millions d'euros.

Je ne vais pas plus détailler, sauf s'il y a des questions, mais on voit bien également que, parmi les charges de Zéphire, on retrouve une partie des recettes qui partent vers le SITTOMAT au titre de l'intéressement, et un montant associé qui apparaît dans l'intéressement. Vous avez la part d'intéressement qui est remontée vers le SITTOMAT, qui est quand même un montant intéressant.

S'agissant de la performance environnementale de Zéphire, en termes de dépassement de valeurs limites d'émissions de rejets air, on est sur une année qui est correcte. Ce que l'on pourra relever, c'est qu'avec la mise en service et le suivi en continu des rejets air en mercure, on voit apparaître, fin 2023, des dépassements de valeurs limites d'émissions jour. C'est un sujet que l'on continue de regarder de très près en 2024, puisqu'on a une récurrence forte de dépassement de valeurs limites d'émissions jour en mercure.

Un petit focus sur la sobriété hydrique, puisque suite au nouvel arrêté de juin 2023, relatif aux mesures de restriction, nous avons fait l'objet d'une première visite en 2023 de la DREAL à l'été sur le sujet, et d'une inspection complète sur ce sujet en tout début de cette année.

Il n'y a pas d'écart relevé, car on voit bien la capacité de Zéphire à s'améliorer en permanence sur sa consommation d'eau. En y regardant de près, en 2023, nous sommes quasiment à deux fois moins de consommation que celle qui était constatée en 2013. Les efforts vont continuer, même si nous ne sommes pas très loin de l'asymptote, parce qu'il y a un moment donné où il faut quand même boire pour pouvoir survivre. J'espère encore en 2024 gagner un petit step en termes de réduction de consommation, mais nous ne sommes plus très loin de l'hystérésis, nous ne pourrions pas descendre plus bas.

Le niveau de plaintes du voisinage en 2023 reste similaire à ce que l'on a pu constater les années précédentes, avec toujours trois plaintes pour des affaires d'odeur. C'est le plus prégnant lorsque nous sommes en vent d'est, c'est à ce moment-là que notre système de gestion des odeurs est le moins performant. On a beau aspirer au maximum toute la zone de fosse, on a beau fermer les rideaux le plus souvent possible, on a beau mettre en route notre machine qui est là pour capter les odeurs, le vent d'est, ça pousse et ça incommode le voisinage.

L'effet est renforcé d'ailleurs, je n'ai pas fait l'étude complète, mais on a une tendance à l'augmentation de véhicules isolés pendant des durées un peu plus longues pour des affaires de radioactivité, de décroissance de radioactivité. On a des délais de décroissance de la radioactivité des véhicules, donc on isole sur site suite à un dépassement mineur du seuil, qui est très bas. Le seuil de déclenchement, c'est tout juste deux fois la radioactivité naturelle, donc ce n'est rien.

Pour un tout petit peu plus que rien, on isole des véhicules sur site pendant des durées qui sont de plus en plus importantes, puisqu'il y a des nouveaux matériaux qui sont aujourd'hui utilisés par les hôpitaux qui font que les décroissances sont un peu plus longues. Mais du coup, on a du déchet qui devient odorant puisqu'il est maintenu à l'extérieur.

Pour les engagements sociétaux, l'effectif de Zéphire reste stable avec en moyenne sur 2023, 46 salariés. Mais en 2023, on a eu quand même globalement un effectif moyen en dessous de ce que l'on a les autres années, puisqu'il y a eu pas mal de renouvellements de ressources sur Zéphire en 2023. Nous avons une formation qui continue à être soutenue pour Zéphire en 2023. C'est un fort enjeu pour Zéphire que de maintenir des personnels formés sur un certain nombre de sujets. Voilà, j'en ai terminé.

Le Président

Il y a-t-il des questions ? Profitez-en. Non ?

Qui n'a pas visité l'usine ? On va organiser une visite particulière. Cher ami, qui est le vice-président en charge de la communication ? Tu vois Ange et tu lui fais un cours particulier. Il n'est pas souvent utilisé finalement.

Ange MUSSO

C'est dommage.

Christophe DELIGNY

Nous avons, de temps en temps, des groupes qui viennent ici pour la visite virtuelle. Avec Monsieur Musso, effectivement, c'est une visite virtuelle, puis après, il faut quand même aller mettre les pieds dans l'usine pour se rendre compte du volume. La visite virtuelle, elle est intéressante parce qu'elle permet de voir des choses qu'on ne voit pas, en fait, quand on est sur le parcours de visite, parce qu'on ne voit pas l'intérieur des machines, on ne survole pas en drone, etc. Le virtuel est très intéressant parce que c'est très pédagogique. Et après, une fois qu'on est dans l'usine, on se rend compte de ce que c'est vraiment.

Ange MUSSO

Il y a un seul paramètre qui manque, c'est la chaleur.

Le Président

Dans le circuit touristique, il y a deux choses à faire. Il faut rentrer dans le four en costume cravate, une fois qu'il est refroidi, et monter par les échelons en haut de la cheminée. Ce sont les deux circuits touristiques.

Jean-Yves JUNG

Je l'ai également fait et je confirme que je n'aurais jamais une meilleure vue du dessus de la cheminée que par la visite virtuelle.

Le Président

Il faut y réfléchir. Ok, écoutez, s'il n'y a pas d'autres questions, merci, Monsieur le Directeur.

Jean-Yves JUNG

Merci à tous.

Le Président

On prend acte. Il faut voter que l'on prend acte. Ça, ça m'a toujours sidéré. Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci pour le bon travail effectué, en espérant que ça continue. D'ailleurs, pendant que vous présentiez Monsieur Beneventi avait sorti la calculette. Merci Monsieur le Directeur.

On n'a pas toujours trop le temps de discuter. Mais c'est une usine qui a démarré en 1984, les premiers essais datent de 1984. Elle a quarante ans cette usine, et on s'aperçoit que malgré tout, on est pratiquement au nominal. En sachant, je le dis très ouvertement, que le PCI a dû évoluer vers le haut, le fameux pouvoir calorifique inférieur. Il a dû un petit peu évoluer vers le haut. Parce que nos ordures ménagères sont différentes suivant la période.

Là, c'est pareil, quand je faisais mon cours, j'avais un slide qui expliquait qu'en janvier, on retrouvait des coquilles d'huîtres, puisque c'était après les fêtes. En février, on avait une baisse de tonnage ici, mais parce que les gens partaient en vacances au ski, etc. Chaque mois est particulier. Mais en plus, et on l'a vu dans la caractérisation suivant les villes, suivant les quartiers des villes, c'est différent. Quand en 82 je suis rentré au CNIM, on m'avait demandé de visiter des usines d'incinération. J'avais visité l'usine d'Hénin Beaumont. C'était en hiver et je peux vous dire que toute la fosse était noire parce qu'en fait, il y avait des cendres. Les gens se chauffaient avec du charbon, et les cendres, ils les jetaient dans la poubelle. La fosse était donc noire.

Je suis allé visiter l'usine de Monaco, qui était une petite usine, et là, on voyait très bien que les ordures ménagères étaient riches. Après, je suis allé visiter Nice et la fosse était jaune. Pourquoi ? Parce que c'était au moment où ils taillaient le mimosa sur l'autoroute et ils amenaient tout à l'usine d'incinération. L'usine était jaune. Vous voyez, les ordures ménagères, c'est assez compliqué. On voit bien qu'on a un PCI qui évolue et qui a tendance à monter.

Quand le PCI augmente, le tonnage que l'on peut passer dans les fours chaudières diminue. C'est la raison pour laquelle je suis intervenu tout à l'heure en disant que si on veut comparer les tonnages, il faut aussi indiquer le PCI.

IX. 1883 – Adoption du rapport annuel du service public de traitement des ordures ménagères 2023 du SITTOMAT

Christophe DELIGNY

On vous a déjà diffusé ce rapport pour la Commission mixte, puis pour le Comité syndical. Je ne vais pas forcément reprendre tout le parcours. Je me suis noté un certain nombre de slides qui me paraissaient intéressantes.

Il y a déjà quand même toute la partie faits marquants. Je ne vais pas revenir sur le périmètre, que l'on connaît tous maintenant, puisque dans les faits marquants, on a au 1^{er} mars 2023 l'adhésion de la Communauté de communes Méditerranée-Porte-des-Maures.

Ce sont toutes les parties que vous connaissez, qui ont un peu évolué en 2023, notamment

sur la gouvernance, avec des têtes nouvelles au niveau de la vice-présidence. Monsieur Martinelli, qui nous a rejoint en qualité de vice-président valorisation biodéchets de la Méditerranée-Porte-des-Maures, Monsieur Ange Musso qui a remplacé Monsieur Albertini sur la partie achats, et Monsieur Teyssier, qui a remplacé Monsieur Jourdan sur la partie administration générale et personnel.

Après, on retrouve ce que vous avez chaque année, les rappels sur les actions de prévention des déchets, notamment en tête la distribution des composteurs. On était à 40 000, on est passé à 66 000, parce qu'on a effectivement, sur 2023, fait une demi-campagne de distribution en porte-à-porte des composteurs individuels, donc à peu près 25 000 unités supplémentaires. Et il y en aura autant de plus sur 2024, puisque la campagne est en train de se terminer, notamment sur la ville de Toulon.

On garde effectivement la mise à disposition d'autocollants stop pub, la distribution des lombri-composteurs, environ 400 à 500 par an, et la mise en place de sites de compostage partagés. On en était à 35 sites à la fin de 2023, on en fait à peu près, depuis 2019, entre sept et dix par an. Dans les faits marquants, je ne rappelle pas l'adhésion au SITTOMAT de la communauté de communes Méditerranée Porte-des-Maures.

Il y a un focus surtout sur le lancement du projet de centre de tri des collectes sélectives, avec deux dates marquantes. La première, c'était l'acquisition foncière du terrain de La Farlède le 6 avril 2023. On a signé l'achat d'un terrain qui fait un peu plus d'un hectare sept, sur lequel le projet va s'inscrire. L'autre date importante c'est la signature le 21 décembre 2023 du marché global de performance, confié à un groupement emmené par la société Suez pour la conception, la réalisation, la maintenance, l'exploitation du centre de tri.

Une construction d'un peu moins de 35 millions d'euros hors taxes, suivie d'une période d'exploitation de sept ans, pour un montant à peu près similaire d'ailleurs, en cumulé, sur les sept ans d'exploitation.

En fait marquant, j'en ai parlé tout à l'heure avec la distribution des composteurs individuels, c'est la généralisation du tri à la source des biodéchets dans l'habitat horizontal, avec une campagne qui a démarré au printemps 2023 et qui s'achève en ce moment. On a été dans tous les foyers d'habitat horizontal, avec La Poste d'un côté, sur la partie est du territoire, et l'association Kroc'Can sur la partie ouest du territoire. Cela consistait à frapper à toutes les portes, à sensibiliser les gens à la nécessité et à l'intérêt de trier les biodéchets et à leur proposer, s'ils n'en avaient pas déjà un, de les équiper d'un composteur individuel.

Je pense qu'on a pleinement rempli les objectifs qu'on s'était assignés. On vous présentera un bilan en septembre de ce qui se terminera avant le 14 juillet. On est assez satisfaits du résultat, puisque cela aura permis de compléter l'équipement des ménages pour le tri des biodéchets et le compostage individuel. Simultanément, on a engagé une étude que l'on a appelée le schéma directeur de traitement des biodéchets collectés séparément, puisque vous, nos adhérents, vous allez commencer. Le Golfe de Saint-Tropez a déjà commencé à collecter les biodéchets des gros producteurs depuis quelques années, mais ça va démarrer sur la CASSB, sur la CCVG, sur la Métropole de Toulon et aussi sur Méditerranée-Portes-des-Maures.

On a défini un gisement de 8 000 à 11 000 tonnes, conjointement avec vos services, en fonction de vos prévisions de collecte séparée des biodéchets à la source, auprès des ménages et pour certains auprès des professionnels. On s'efforce de trouver des solutions techniques et surtout un terrain, mais je ne vais pas revenir dessus. c'est en cours et c'est d'ailleurs en cours plutôt sur 2024 et pas sur 2023.

Il y a eu également, au titre des faits marquants pour 2023, la liquidation de la société Écorecept, qui est intervenue début juillet, et qui nous a contraints à relancer en urgence

impérieuse, puis en urgence simple, puis en consultation publique classique, l'ensemble des marchés qui avaient été attribués à cette société défaillante.

On retrouve les supports habituels qui expliquent le synoptique, le trajet des déchets. On reparle de nos quais de transferts. On a un quai de transfert supplémentaire, celui de Manjastre, on en a parlé tout à l'heure, qui va faire l'objet d'une requalification. Aujourd'hui donc, nous avons cinq quais de transfert.

Le Président est parti, mais on est en discussion avec la commune de Toulon pour acheter un terrain en face de l'usine, c'est dans la PPI, la Programmation Pluriannuelle des Investissements. C'est entre la déchetterie et la voie d'accès à la sortie de l'autoroute. Il y aurait la possibilité d'acheter à la Commune de Toulon 6 000 mètres carrés de terrain, ce qui a d'ores et déjà fait l'objet d'un chiffrage par les Domaines.

On est en train d'essayer de concrétiser cet achat pour pouvoir réaliser un quai de transfert supplémentaire. Il permettra notamment d'avoir un point de rupture de charge pour les collectes sélectives de l'ouest toulonnais en direction de La Farlède. Mais aussi un point de transfert pour les biodéchets qui sera nécessaire, parce qu'on ne sait toujours pas aujourd'hui où on va les traiter, puisque c'est en devenir. On a ce besoin de vivre sur ces outils de massification et de transport de déchets. Le Président en avait parlé, on est en discussion avec le SIVED, qui cherche et qui est d'accord sur le principe de mutualiser avec nous. S'il trouve, on aura possiblement une solution.

Sur la valorisation matière, nous avons le travail des ambassadeurs du tri, je ne reviens pas là-dessus. On est sur des choses relativement classiques, avec nos quatre campagnes annuelles de communication multimédia. On a parlé du compostage dans tous ses états, et on reparle bien évidemment du tri avec la campagne estivale. On rappelle, comme chaque année, les éco-organismes avec lesquels on travaille, Citeo, Refashion, anciennement Éco-TLC pour les textiles, Éco-système pour les D3E, Éco-DDS pour les déchets diffus spécifiques, Éco-mobilier. Et on pourra rajouter Valobat 2024 pour la PMCB.

On évoque la question des déchetteries avec cinq déchetteries supplémentaires, depuis l'arrivée de Méditerranée-Porte-des-Maures. Et on donne comme chaque année les résultats des tonnages déposés en déchetteries à l'échelle du SITTOMAT, avec un peu moins de 118 000 tonnes de déchets non dangereux, non inertes. On voit que le principal gisement, c'est quand même les déchets verts, suivis des encombrants en mélange. Par contre, le bois et le mobilier prennent une part de plus en plus importante.

Après, on a les déchets inertes, avec effectivement les gravats qui pèsent lourd, et les déchets de balayures. Et puis ensuite, on a les déchets dangereux qui, heureusement, pèsent moins lourd, mais qui n'en sont pas moins polluants. Donc il faut effectivement continuer à collecter avec les D3E, qui représentent une part majoritaire de ces déchets. On a cette déclinaison pour chaque adhérent, la Métropole de Toulon, Sud Sainte-Baume, le Golfe de Saint-Tropez, la Vallée du Gapeau, et également Méditerranée-Porte-des-Maures.

On va passer sur la collecte sélective. Ce qui est intéressant, c'est cette slide qui donne l'évolution des flux en 2023. C'est un peu tronqué parce qu'on a intégré les apports de Méditerranée-Porte-des-Maures entre le 1^{er} mars et le 31 décembre 2023. On augmente en ordures ménagères, mais finalement on augmente peu, de juste 1 %, alors que Porte-des-Maures a ramené en 2023 un peu moins de 20 000 tonnes d'ordures ménagères. 20 000 tonnes, c'est quasiment 7 à 8 % du tonnage SITTOMAT avant l'adhésion.

Ça veut dire que, simultanément, il y a eu une diminution des OMR de la part des autres adhérents, de l'ordre de 4 à 5 % pour la CASSB, plus de 7 à 8 % pour la Métropole de Toulon. Donc il y a eu des baisses assez conséquentes effectivement d'ordures ménagères, qui ont permis finalement d'absorber les apports de Méditerranée-Porte-des-Maures quasiment sans changement pour l'UVE.

Après, on augmente effectivement les emballages plastiques et métalliques, ça c'est sur l'aire toulonnaise, et en fait on est un peu sur la fin de l'effet de la campagne de passage aux extensions des consignes de tri. Pour rappel, on était à un peu moins de 3 500 tonnes avant l'extension des consignes de tri, donc on a pris plus de 50 % en 2022. Et en 2023, on prend encore à peu près 14 % supplémentaires.

Les papiers cartons, toujours là aussi sur l'aire toulonnaise, ont tendance à diminuer légèrement. Toujours le même constat. Ça fait quelques années que l'on fait ce constat-là. Plus de cartons, moins de papiers. L'un dans l'autre, ça se compense.

Les multimatériaux augmentent parce que le Golfe est toujours sur une bonne dynamique et sont venus s'ajouter effectivement les collectes multi matériaux de Méditerranée-Porte des-Maures.

Le verre augmente aussi, alors pas sur l'aire toulonnaise, il stagne. On a le verre de Porte-des-Maures qui s'est ajouté ici et le Golfe de Saint-Tropez continue à avoir une bonne dynamique. Les tonnes de déchetteries augmentent aussi, mais principalement du fait des tonnes de Méditerranée-Porte-des-Maures.

Patrick BOUBEKER

À Saint-Tropez, le verre il vient surtout des restaurants, il faut qu'ils fassent un effort.

Le Président

Oui, je pense. Pourquoi à Solliès-Pont vous ne ramassez pas dans les restaurants ? Elles vont où ces bouteilles ? Dans les OMR. Il ne faut pas vous comparer à Saint-Tropez, c'est clair.

Christophe DELIGNY

C'est comme la marmotte qui met le chocolat dans le papier d'aluminium !

Le Président

Ce qui est intéressant, je le répète à chaque fois, c'est que vous avez accès tous les mois à vos chiffres, ville par ville. Il suffit d'aller sur le site du SITTOMAT, espace collaborateur, et le code, c'est BIG ZEBRA 34. Par contre, ce qui n'a pas été fait et qu'il faut faire, il faut écrire exactement à quoi correspondent les tableaux, parce que pour CS, etc., il faut écrire « collecte sélective ». C'est intéressant, parce que comme vient de le faire notre collègue, vous pouvez vous comparer à d'autres villes similaires. Vous pouvez aussi comparer, mois par mois, votre évolution. Vous pouvez dire que cette année, la collecte sélective a récupéré à tel endroit tant de tonnes.

Christophe DELIGNY

Ce sont effectivement, comme chaque année, les chiffres de collecte sélective. On est sur du brut, mais cela traduit quand même l'effort de tri fait par les administrés. Combien j'ai mis de carton dans les colonnes d'apport volontaire ou en déchetterie ? Combien j'ai mis de verre dans les colonnes de verre ? Ici, on est sur la Métropole de Toulon, avec des différences qui sont assez significatives.

C'est un peu là-dessus qu'on voulait se baser pour enclencher une approche un peu systémique, comme je le disais tout à l'heure, dans le cadre de l'appel à projets Citeo 2024 sur les collectes. On avait dit que l'on ciblait La Garde, la Seyne et La Valette, principalement. C'est basé sur les ponts bascules à l'entrée des installations.

On fait un ratio à l'habitant, qui n'est pas forcément exact. Par exemple, vous prenez Carqueiranne-La Crau, ce sont les mêmes collectes. Donc malheureusement, on n'a pas de

pesée qui permettrait, de dire qu'on en a collecté tant sur La Crau, tant sur Carqueiranne. Par contre, on fait un ratio à l'habitant, qui n'est pas juste, mais qui est bon.

Un intervenant

Et les pesées embarquées ?

Christophe DELIGNY

Non, les pesées embarquées, ce n'est pas obligatoire. Sur nos colonnes d'apport volontaire, on avait demandé effectivement un peson sur la pince, mais honnêtement, la précision est vraiment très faible et ça marche quand ça veut. Par contre, avec le suivi SIGRENEA et le suivi des sondes, en faisant une correction avec la densité, on a une approche volumétrique qui permet quand même d'avoir des données intéressantes, au moins en comparaison relative. Après, sur les collectes en porte-à-porte, je pense qu'il y a peut-être effectivement des camions qui sont équipés de pesées embarquées, mais ce n'est pas obligatoire, quoi qu'il en soit.

Un intervenant

Comment font nos fonctionnaires pour savoir quelle est la rentabilité d'un point d'apport ? Comment ils font pour avoir la pesée ?

Christophe DELIGNY

La pesée on ne l'a pas, on a le taux de remplissage. On a le nombre de collectes et le remplissage à la collecte. On sait que l'on a collecté trente fois dans l'année et qu'en moyenne, il était rempli à 75 %. Après, on a un ratio de densité. La densité moyenne, c'est tant de kilos par mètre cube, et à partir de là, ça nous fait un poids. Après, c'est de la comparaison relative. Les imprécisions que l'on fait sur le ratio densité, elles sont les mêmes partout. On est capable de dire que c'est mieux ici que là. Et après, comment fait-on pour apprécier si le rendement est bon ? On regarde la population desservie.

On a fait un travail d'ailleurs où on ramène cela sur un carroyage avec, sur des carrés de 200 mètres par 200 mètres, le nombre de logements. Quand on a un point d'apport volontaire qui produit peu, alors qu'il est entouré de beaucoup de logements, on se dit qu'il y a un problème. Est-ce que les gens n'y vont pas ? Est-ce que les gens ne peuvent pas s'arrêter devant ? Tout cela nécessite de faire un diagnostic précis sur la situation du point. C'est le travail qu'on souhaite engager sur les communes que l'on va cibler dans le cadre de l'appel à projets collecte 2024 de Citeo. On veut aussi aller jusqu'à la complémentarité avec les collectes en porte-à-porte.

Il y a des endroits où il y a des collectes en porte-à-porte, ce n'est pas la peine de mettre du PAV, ou alors s'il y a un PAV qui ne fonctionne pas et qu'il y a effectivement une collecte en porte-à-porte, c'est sans doute la raison pour laquelle il ne fonctionne moins bien. On veut vraiment aller voir où est-ce qu'il y a des trous dans la raquette. Il y a peut-être des secteurs qui ne sont ni en collecte en porte-à-porte ni bien desservis par un PAV. Il va falloir aller les chercher en porte-à-porte ou en apport volontaire. Après, il y a les autres secteurs où on a des colonnes. Quelques fois, on a beaucoup de colonnes, mais qui ne marchent pas beaucoup. Il faut qu'on s'explique pourquoi, ou alors des fois c'est l'inverse. On a donc la statistique sur la Métropole, on a la même chose sur Sud-Sainte-Baume. Là, on avait prévu d'intervenir plutôt sur Le Beausset, Signes et Evenos.

Le Président

On ne voit pas Signes ?

Christophe DELIGNY

Avec 75, ils ne sont pas mauvais. Mais bon. La Cadière est effectivement mal placée, mais d'après nos premières constatations sur 2024, il y avait des sites de PAV qui étaient fermés. Il semblerait que ce soit reparti de manière assez importante.

Le Président

Toujours le même message : regardez tous les mois. Regardez comment on peut augmenter ici ou là les quantités. Quand tu prends une ville qui est, par exemple, à 20 kilos, alors que le ratio national est de 34 kilos. Cela signifie qu'il y a 14 kilos qui sont dans les OMR. Et si c'est une ville qui fait 100 000 habitants, ça fait 1 400 tonnes. Donc, c'est important, surtout le verre. Non seulement ça n'apporte pas de calories, mais ça t'en prend, puisque la bouteille en verre, elle va être chauffée à 950 degrés. Quand elle est chauffée à 950 degrés, elle est refroidie après. C'est-à-dire qu'en gros, ces tonnages de verre, ça te capte de l'énergie qui aurait pu être échangée pour faire de l'électricité et de la chaleur. En plus, le verre, ça se recycle à l'infini. On a vraiment une action à faire, parce qu'il en reste à peu près 8 % dans nos caractérisations, et 8 % c'est beaucoup.

Christophe DELIGNY

J'ai oublié de dire qu'effectivement, sur la Métropole de Toulon, on est en train de rechercher avec les services un quartier de Toulon pour travailler. On s'est dit quand même qu'on chercherait un quartier de Toulon pour faire cette approche un peu systémique et essayer de voir comment est-ce qu'on peut compléter le dispositif de collecte. Si ce n'est pas de l'apport volontaire, ça peut être du porte-à-porte. Parce que c'est vrai que l'on sait que c'est compliqué d'installer en zone urbaine dense des points d'apport volontaire, mais il peut y avoir aussi des solutions en porte-à-porte.

Un intervenant

(Hors micro, inaudible, 1'49)

Le Président

Il y a longtemps, c'était avec Éco-emballages, le Président avait une villa à la Croix-Valmer. Donc un jour, je lui ai dit : « Je vais t'emmener dans un endroit, c'est un peu spécial », et je l'avais emmené à Berck. Et il me dit « Tu sais, nous, on a un travail administratif pour inciter les gens de Berck à trier. Donc on a fait des concours par immeubles, et ceux qui gagnaient les concours, ils avaient des jeux de basket installés. Et on a eu plus de 15 % d'augmentation. »

C'était l'époque où l'on avait beaucoup d'ambassadeurs de tri et on avait des ambassadeurs de tri de chez nous. Ça marchait. Et il y a un autre exemple, c'est Jacques Pélissard, maire de Lons-le-Saunier. Il avait une grosse colonie de turcs et il avait des ambassadeurs de tri turcs. Et là, c'est pareil, ça marchait. C'est vrai que c'est un travail. Et puis de tous les jours. Et puis le jour où ils en ont marre, ils brûlent les colonnes.

Christophe DELIGNY

Ou si la Turquie perd au foot !

Le Président

Exactement.

Christophe DELIGNY

Donc voilà. Sur la Vallée du Gapeau aussi, on est en discussions. En tout cas, on travaille pour le moment avec les techniciens, voir effectivement s'il y a des choses à faire au vu des tonnages. Mais bon, on sait que c'est compliqué aussi, à Belgentier.

La Farlède aussi est artificiellement bonne, parce qu'ils récupèrent beaucoup de choses à la déchetterie. Et puis ils font également la collecte de la zone commerciale de l'AFUZI en cartons. Donc il y a une collecte cartons qui vient s'ajouter, qui fait que pour La Farlède, le tonnage brut en carton est quand même relativement important. 63 kilos par habitant.

Ensuite on a le Golfe de Saint-Tropez. On n'a pas les contrats Citeo. Donc, c'est eux qui font leurs propres études d'optimisation. Pour le Golfe de Saint-Tropez et Méditerranée-Portes-des-Maures. À Saint-Tropez, 254 kilos, mais comme le dit Monsieur Boubeker, dont 100 kilos pour le Byblos.

La Président

1437 kilos pour Bormes-les-Mimosas, il doit y avoir une erreur.

Christophe DELIGNY

Ça fait 211 kilos. Les chiffres, c'est Julien qui nous les a transmis. Ah, ce sont les tonnages de Manjastre ? On n'a pas une possibilité d'identifier ce qui vient précisément à Manjastre de Bormes ou d'ailleurs ?

Le Président

Il faut faire un ratio, Julien. Tu prends le tonnage et tu le divises par les trois chiffres d'habitants : 8 000, 13 000 et 24 000.

Christophe DELIGNY

On est d'accord qu'effectivement, Bormes-les-Mimosas regroupe Bormes, Le Lavandou et La Londe-les-Maures.

Plusieurs intervenants

Il y a un problème.

Christophe DELIGNY

On va le revoir.

Le Président

Ça fait 59 kilos par habitant en moyenne. Allez, on avance.

Christophe DELIGNY

Bon, l'unité de valorisation, je ne reviens pas dessus puisqu'on en a parlé dans l'affaire précédente. Après, on arrive sur le tonnage des ordures ménagères résiduelles. Là aussi, avec un ratio par habitant et par commune. Là, vous voyez, on est sur 353 kilos par habitant en moyenne sur la Métropole de Toulon. Un peu plus, 467 sur la CASSB, mais je pense qu'il y a l'impact des résidences secondaires et des flux touristiques.

Sur la vallée du Gapeau, on est comme sur la Métropole de Toulon. Et après, on a effectivement le Golfe de Saint-Tropez où l'on voit l'impact touristique et également sur la Communauté de communes Méditerranée-Portes-des-Maures où il y a des ratios qui sont un peu plus élevés, calculés sur dix mois. Après, on ne revient pas sur tout ce qui concerne l'UVE qui vous a déjà été présenté. On a traité 469 967 tonnes de déchets en 2023.

C'est quelque chose qui vous est présenté normalement sur une double page. Ce qui est intéressant, c'est ce que l'on voit apparaître en termes de valorisation énergétique. La valorisation énergétique, c'est tout ce qui a été traité à l'UVE, moins les mâchefers, moins les réfioms, c'est-à-dire ce qui ressort du mâchefer en valorisation matière. Dans la valorisation matière, on va y avoir tout ce qui provient des collectes sélectives, tout ce qui

provient des déchetteries. Y compris les gravats, les mâchefers d'incinération, ce qui nous donne un total de valorisation de 445 000 tonnes. On a effectivement une mise en stockage qui est réduite à 24 000 tonnes. Dedans, on a les réfioms d'incinération qui sont stockés en classe 1, et on a les refus de tri des encombrants qui vont en enfouissement. Les refus de tri des collectes sélectives sont incinérés, donc ils ne sont pas pris dedans. On a également sur la filière D3E une partie qui finit en enfouissement.

Après, on reprend un ratio réglementaire. Vous savez qu'on doit faire 55 % puis 65 % de valorisation matière ou organique à l'échéance 2025-2030. Dans ce quota, on ne prend pas en compte les déchets inertes. On ne parle que des déchets non dangereux, non inertes. On refait ce calcul, comme on le fait chaque année, de ce qui est produit en termes de déchets ménagers non inertes et de ce qui est valorisé dans cette production. On obtient un ratio de 51,7 %. On n'est pas au 55 %, encore moins au 65 %, mais avec l'augmentation de la valorisation des biodéchets, cela devrait augmenter. On s'était déjà dit dans le cadre des travaux du ROB, que les 65 % n'étaient pas atteignables sur notre territoire. Honnêtement, on n'y arrivera pas.

Il y a vraiment un hiatus entre ce qui est demandé en termes de moyenne nationale et les territoires sur lesquels c'est possible. Si vous avez des territoires ruraux où tout le monde gère ses déchets de manière individuelle, ce sont des taux que vous pouvez atteindre, 65 % de valorisation. Dès qu'on touche à des territoires urbains et/ou touristiques, ce sont des chiffres qui sont vraiment très compliqués à atteindre.

C'est ce que nous pensons avec le Président, c'est bien d'avoir un ratio national qui est une moyenne. Mais quand on le demande à tous les territoires, quand cela se retraduit localement en disant que vous, territoire urbain, vous devez atteindre cette moyenne nationale, on a envie de dire que non, ce n'est pas possible. Il y en a qui sont au-dessus, il y en a qui sont en dessous, la moyenne devant être là.

On retrouve comme chaque année les barres d'histogrammes qui donnent les ratios à l'habitant d'ordures ménagères, de collecte sélective, de déchets déposés en déchetterie et donc le total de déchets ménagers assimilés. Avec encore une fois les barres qui vous montrent très clairement l'impact de l'activité touristique sur le Golfe de Saint-Tropez, la CASSB et Méditerranée-Porte-des-Maures, sans surprise.

Après, on passe sur la partie financière. Ce sont des choses que l'on a eu l'occasion d'aborder pour le ROB 2024. Ce sont des chiffres que vous connaissez déjà. On les reproduit dans le rapport d'activité, en synthèse, avec des dépenses réelles de fonctionnement qui s'établissent à un peu plus de 55 millions d'euros pour 2023, avec la répartition qui est décrite, tout ce qui est transport, ce qui relève de l'activité des quais de transfert, dont Manjastre. On a mis dedans également l'ISDI, l'installation de stockage de déchets inertes de Manjastre. On a ce qui relève du traitement, qui est la partie la plus importante, 22 millions, principalement à Zéphire, avec les réfioms également. Après, on a la partie déchetterie, qui est importante, à plus de 14 millions d'euros.

Les collectes sélectives et la prévention, représentent là aussi une part non négligeable avec les collectes sélectives en apport volontaire de l'aire toulonnaise et le tri de l'ensemble des collectes sélectives du périmètre du SITTOMAT. Les impôts et taxes de l'UVE et, après, le budget général d'un million cinq, qui comprend toutes les charges à caractère général.

On rappelle également les dépenses d'investissement principales, un peu plus de 13 millions en 2023, avec principalement l'acquisition de terrain sur le centre de tri pour 7,4 millions et les travaux liés aux BREF incinérations sur l'UVE.

On vous rappelle les recettes du syndicat, qui sont de plusieurs ordres. On a des recettes de fonctionnement qui sont en lien avec l'activité, ce qu'on appelle les produits. Avec le traitement des OMR, on a la redevance de l'hôpital Sainte-Anne, on a le loyer et les frais de contrôle sur Zéphire. On a l'intéressement qui a été relativement conséquent en 2023, de

2,2 millions, mais qui l'est encore plus en 2024, comme on l'a vu tout à l'heure. On a les soutiens également liés aux collectes sélectives, soutiens et recettes de vente de matériaux, que ce soit sur la collecte sélective ou sur les déchetteries. Après, dans les recettes du syndicat, il y a les trois contributions annuelles ainsi que la refacturation du coût de traitement des ordures ménagères et d'exploitation des déchetteries.

Cette page montre le volume relatif attribué ainsi que le nom des entreprises, ce n'est pas inintéressant. On récapitule les indicateurs économiques en donnant les euros par habitant, des différentes charges et recettes. On arrive à 1,68 euro par habitant pour la communication. Heureusement qu'Isabelle n'est pas là. Mais on sera au moins à 1,69 euro l'année prochaine. Ce n'est pas cher.

Vous avez donc à peu près un coût de 86 euros, avec une ventilation de 35 euros pour le traitement et le transport des OMR, les déchetteries 23 euros, la collecte sélective et la prévention qui coûtent quand même 18 euros. Après, le reste est relativement accessoire. On a les recettes industrielles et les soutiens pour 16 euros. En fait, on a un delta à peu près 70 euros quand on fait la contraction dépenses et recettes.

Ensuite on a le détail par EPCI, par adhérents, des principales charges qui permettent d'arriver à un coût moyen à la tonne. Là, on est à l'habitant. Que ce soit pour la Métropole de Toulon, pour la CASSB.

Le Président

Comment ça se fait qu'il y ait des différences ?

Christophe DELIGNY

Parce que l'on a des productions qui sont plus importantes, c'est ce que l'on a vu. Sur les territoires où il y a une activité touristique importante, on va avoir un ratio de production à l'habitant qui est supérieur, et donc forcément des coûts à l'habitant qui vont être en conséquence. C'est hors taxes par habitant. De toute façon, vous allez voir qu'on a 63 euros pour la vallée du Gapeau et sur le Golfe, on est à 186 euros parce qu'on a une production qui est presque trois fois supérieure en ratio à l'habitant de DMA.

Un intervenant

Et pour le ratio par habitant ?

Christophe DELIGNY

Quand on fait le ratio à l'habitant, on fait effectivement le ratio en population permanente. Évidemment, si on inclut les nuitées, a priori, il n'y a pas de raison que ce soit plus cher. Normalement, c'est le même prix pour tout le monde. Le traitement des OMR, c'est le même prix pour tout le monde. Le coût des déchetteries, ce sont les mêmes contrats. Même s'il peut y avoir des différences par lots, on a quand même des prix qui sont relativement homogènes.

Un intervenant

(Hors micro, inaudible, 2''05'30)

Christophe DELIGNY

Les résidences secondaires, elles payent quand même. Elle paye la TEOM les résidences secondaires, non ?

(Suite hors micro, inaudible, 2'06)

Le Président

Vous avez un studio à Saint-Tropez. Normalement, pour la valeur locative, il faudrait tenir compte que c'est à Saint-Tropez, pas de la surface. Donc, la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères, qui est assise sur le foncier, elle doit être plus haute pour un studio à Saint-Tropez que si c'est un studio à La Farlède ou ailleurs. Normalement, dans ta taxe d'enlèvement d'ordures ménagères, tu devrais avoir l'influence de la valeur locative.

Sauf que comme les valeurs locatives n'ont pas été revues et que personne ne veut les revoir, car le jour où l'on touche aux valeurs locatives, je ne vous dis pas. Ségolène Royal, en 1992, demande à Jacques Pélissard de faire une mission, et elle demande six maires, de différentes compositions politiques, qui réfléchissent à 220 propositions faites par le ministère.

Sur les 227 propositions je crois, il y en a deux sur lesquelles on ne s'est pas entendus. C'est le mode de calcul de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères. Le ministère proposait à l'époque, déjà, qu'elle ne soit plus assise sur la valeur locative, mais sur un indice qui tenait compte des différences. On ne s'est jamais entendus. On avait un collègue, de Cherbourg, qui était communiste. Il a dit que cela allait mettre le feu. Donc on a décidé que l'on ne changerait rien. C'était en 1992.

Bien, on adopte le rapport. En précisant, que vous pouvez le présenter dans vos EPCI. Normalement, les communes devraient a minima donner les grands chiffres.

Christophe DELIGNY

Je ne sais pas quelles sont les consignes données par les EPCI à leurs communes.

Le Président

L'association de maires de France, depuis le 1^{er} octobre, recommande à toutes les communes de présenter des chiffres sur les ordures ménagères, même si on n'a plus la compétence.

Christophe DELIGNY

Ça serait intéressant.

Le Président

Bon, on vote. Tout le monde est d'accord ?

La séance est levée.